

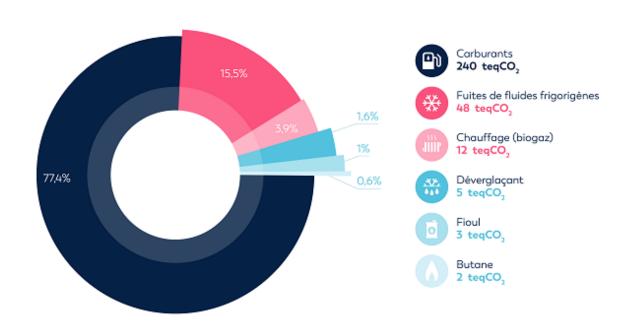
# Bilan des émissions 2024

### 1- Bilan des Emissions

Le graphique ci-dessous présente le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la société Aéroports de Lyon (site Lyon Saint-Exupéry – Lyon Aéroport), pour l'année indiquée. Cela bilan est réalisé conformément au programme Airport Carbon Accreditation, développé par l'Airports Council International en ligne avec le Protocole des Gaz à Effet de Serre (2001) et la norme ISO 14064.

Les émissions sont calculées sur le périmètre défini par le programme Airport Carbon Accreditation pour le niveau de certification visé, en valeur « market-based » pour ce qui concerne les consommations énergétiques (facteurs d'émissions spécifiques aux contrats de fourniture d'énergies souscris par Aéroports de Lyon). Elles sont calculées à partir des données d'activité et affichées en tonnes équivalent CO2 pour l'année calendaire (du 1er janvier au 31 décembre).

Dans le cadre de la certification Airport Carbon Accreditation, les bilans annuels d'émissions font l'objet d'une vérification indépendante et d'une certification par l'organisme certificateur.



# 2- Méthodologie d'établissement du bilan

### Périmètre retenu et frontière du système considéré

Aéroports de Lyon est une société française qui construit, aménage et exploite les plates-formes aéroportuaires de Lyon, à savoir l'Aéroport International de Lyon Saint-Exupéry et l'Aéroport de Lyon-Bron. Le bilan carbone présenté ci-avant concerne l'aéroport Lyon Aéroport (Lyon Saint-Exupéry - LYS) uniquement, l'Aéroport Lyon-Bron faisant l'objet d'un bilan séparé.

Le périmètre retenu est donc l'activité d'Aéroports de Lyon sur son domaine concédé du site de Lyon Saint-Exupéry.

## Postes d'émissions (données d'activités)

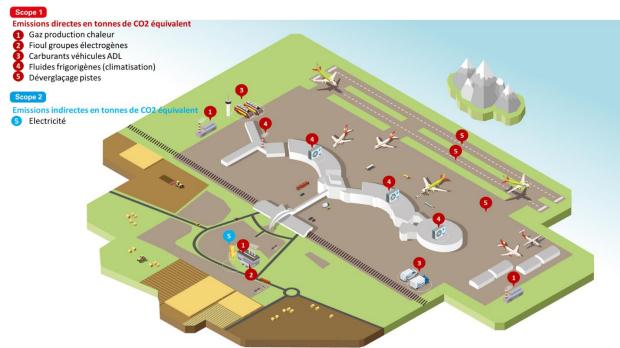
Les postes d'émissions retenus pour le bilan des émissions ci-avant sont ceux sous contrôle opérationnel direct d'Aéroports de Lyon pour le scope 1 (émissions directes) et scope 2 (émissions indirectes), conformément au référentiel Airport Carbon Accreditation.

## Scope 1: Emissions directes

- Consommation de gaz naturel des chaudières centralisées et décentralisées pour la production de chaleur
- Consommation de fioul domestique ordinaire (FOD) des groupes électrogènes alimentant le réseau de distribution électrique
- Consommation de carburant (essence, diesel) des véhicules en location et en propriété (Zone Publique) et intervenant sur la plateforme (Zone Réservée)
- Quantité de fluide frigorigène neuf chargée dans les équipements de climatisation
- Consommation de produits de déverglaçage pistes

# **Scope 2: Emissions indirectes**

Consommation d'électricité



Les émissions du scope 3 tel que les accès plateforme passagers et trafic avions sont comptabilisées séparément et ne sont pas incluses dans ce bilan. Ces émissions Scope 3 font néanmoins l'objet de nombreuses mesures d'évitement et de réduction coordonnées par Lyon Aéroport, , et d'un engagement en vue d'atteindre zéro émission nette sur ce Scope 3 à horizon 2050, par le biais de dispositions spécifiques et de projets menés de concert avec les acteurs de l'écosystème aéroportuaire notamment : centrales photovoltaïques sur toitures et parkings, modulation des redevances avions en fonction des émissions, moyens de substitution à l'usage des APU (moteurs auxiliaires des avions), mise en place d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et à hydrogène et facilitation de la montée en charge des Carburants d'Aviation Durables. Une trajectoire 2050 de réduction des émissions Scope 3, basée sur les prévisions de trafic et les leviers de décarbonation, est établie et suivie par Aéroports de Lyon.

#### Unités fonctionnelles ou déclarées utilisées

Les facteurs d'émissions (FE) utilisés dans ce bilan sont issus de la Base Empreinte® de l'ADEME et actualisés régulièrement.